Droits d'auteurs : mode d'emploi

- dans le cadre de la rédaction d'un article pour le Kaineus -

En ce qui concerne le Kaineus, chaque rédacteur est responsable de son article. Cette précision est particulièrement importante en ce qui concerne le choix des images, car elle signifie que chaque rédacteur doit non seulement citer correctement les sources de chaque image publiée, mais doit aussi demander une autorisation d'utilisation auprès des maisons d'éditions détentrices des droits. Toute utilisation d'une image dont vous ne seriez pas l'auteur nécessite une autorisation du titulaire des droits, même si elle est tirée d'internet.

Afin de vous aiguiller dans cet exercice, surement nouveau pour vous, nous avons préparé un texte-type de demande de droits qu'il vous suffira de copier-coller dans un courriel destiné aux maisons d'éditions détentrices des droits des images de votre article. Il est nécessaire d'obtenir autant d'autorisations qu'il y aura de publications de votre article et, en ce qui concerne le Kaineus, s'agissant d'une publication on-line et en format papier, vous aurez donc besoin de deux autorisations (le texte-modèle tient compte de cette précision). Il ne vous reste plus qu'à trouver le destinataire de votre demande, cela peut varier suivant les maisons d'éditions qui travaillent toutes différemment. Sachez cependant que la majorité des réponses sont positives.

Le texte-modèle qui suit a été rédigé en s'inspirant de celui proposé par Wikipedia à l'adresse suivante : http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Demande_d%27image_libre

Il a été lu et corrigé par M. Baumer, n'hésitez donc pas à vous en servir !

Objet : Demande d'autorisation pour l'utilisation d'une image dans un article

Madame, Monsieur bonjour,

Mon nom est < PRENOM NOM > et je suis étudiant/e en < BRANCHE D'ETUDE > à l'Université de Genève.

J'ai consulté votre site/ouvrage < LIEN INTERNET / TITRE COMPLET DE L'OUVRAGE, ANNEE DE PUBLICATION > dans le cadre de mes recherches, en vue de la rédaction d'un article pour le journal des étudiants en Archéologie Classique de l'Université de Genève, le Kaineus. Je souhaiterais pouvoir ajouter la/les photo/image/représentation/dessein(s) < REFERENCE DE L'IMAGE[1] > à mon article intitulé < TITRE DE L'ARTICLE >.

Le Kaineus est le journal des étudiants en archéologie classique de l'université de Genève, dont l'objectif est de créer une plateforme de partage des connaissances, tout en permettant aux étudiants de s'essayer à la rédaction. Les articles se trouvent aussi en libre téléchargement sur le site de l'Association des étudiants en Archéologie Classique (AEAC). Selon les directives des responsables de rédaction.

Je sollicite votre permission d'utiliser la/les image(s) pour la publication écrite de mon article, ainsi que pour celle sur Internet.

Pour plus d'informations au sujet de notre journal, voir le site internet de l'AEAC, à la page : http://www.asso-etud.unige.ch/aac/kaineus.htm.

En cas de réponse positive de votre part, je m'engage à inscrire dans le descriptif de/des image(s) que vous demeurez le seul titulaire des droits.

Soyez assuré que si vous ne deviez pas m'en donner l'autorisation, votre/vos image(s) ne sera/seront pas utilisée(s) dans le Kaineus.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

<PRENOM NOM>

Il vous suffit, si vous le désirez, de copier/coller ce texte, en l'adaptant à vos besoins et en y ajoutant les informations demandées entre crochets (< […] >), puis de l'envoyer par courriel à l'adresse de la maison d'édition concernée.

Bon travail et que les muses soient avec vous !

Le comité de rédaction de l'AEAC

[1] Numéro de l'image, si existant, toute autre référence le cas échéant ; dans tous les cas suivi du numéro de page.

N.B.

Pour des informations détaillées au sujet des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels pour la Suisse, rendez-vous à l'adresse suivante (loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins) : http://www.admin.ch/ch/f/rs/231_1/index.html#id-2

Dernièrement, INVISU (l'Information visuelle et textuelle en histoire de l'art, INHA, Paris) a mis en ligne un dossier sur les droits de reproduction des images, et ce spécialement dans le cadre d'internet, dont M. Baumer conseille la lecture.

http://invisu.inha.fr/Droit-et-Image